

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs location des salles des fêtes municipales – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.):

- fixe les tarifs des salles des fêtes municipales, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2026,
- précise que le tarif inclus le matériel (tables, chaises...) présent dans la salle qui sera installé et rangé par l'organisateur.

I – ASSOCIATION, PARTICULIERS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u>		
Tarifs week-end	317,00 €	537,00 €
Tarif 1 jour en semaine	161,00 €	381,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	398,00 €	728,00 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u>		
Tarif week-end	185,00 €	373,00 €
Tarif 1 jour en semaine	110,00 €	298,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	230,00 €	512,00 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u>		
Tarif week-end	150,00 €	264,00 €
Tarif 1 jour en semaine	110,00 €	224,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	200,00 €	371,00 €
4- <u>SALLE DES FETES DE ST MEDARD</u>		
Tarif week-end	134,00 €	248,00 €
Tarif 1 jour en semaine	110,00 €	224,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	180,00 €	351,00 €

Caution pour nettoyage des salles : 350 €
Chèque de caution en cas de dégradations : 350 €

Vaisselle salle des fêtes de Saint-Médard : 27 €

II – ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES NE RESIDANT PAS DANS LA COMMUNE

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u>		
Tarif week-end	592,00 €	812,00 €
Tarif 1 jour semaine	296,00 €	516,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	740,00 €	1 070,00 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u>		
Tarif week-end	594,00 €	782,00 €
Tarif 1 jour semaine	297,00 €	485,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	743,00 €	1 024,00 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u>		
Tarif week-end	343,00 €	456,00 €
Tarif 1 jour semaine	171,00 €	284,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	429,00 €	599,00 €
4 – <u>SALLE DES FETES DE SAINT-MEDARD</u>		
Tarif week-end	343,00 €	456,00 €
Tarif 1 jour semaine	171,00 €	284,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	429,00 €	599,00 €

Caution pour nettoyage des salles : 350 €
Chèque de caution en cas de dégradations : 350 €

Vaisselle salle des fêtes de Saint-Médard : 27 €

III – LOCATION POUR ACTIVITÉS COMMERCIALES OU A BUT LUCRATIF

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u> ½ journée	96,00 €	206,00 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u> ½ journée	63,00 €	157,00 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u> ½ journée	53,00 €	109,00 €
4 – <u>SALLE DES FETES DE ST MEDARD</u> ½ journée	53,00 €	109,00 €

IV - TARIF LOCATION SALLE DE REUNION DE LA SALLE DES FETES DE CELLES-SUR-BELLE.

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Salle avec tables et chaises	73 €	146 €

Gratuit pour les entreprises celloises et les réunions internes des associations celloises.

V – INFORMATIONS DIVERSES

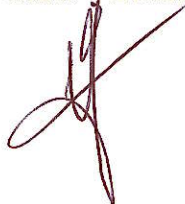
Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Une gratuité est accordée, à leur demande :

- Deux fois par an pour les associations communales : une pour leur assemblée générale et une pour une manifestation ou une réunion.
- Une fois par an pour les collectivités locales de Mellois en Poitou ;
- Une fois par an pour les structures partenaires dans le cadre des labels ;
- Une fois par an, aux associations hors commune à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;
- À chaque demande : pour le collège de Celles-sur-Belle, les écoles de la commune et les activités scolaires et périscolaires de la communauté de communes Mellois en Poitou.
- Une gratuité des salles (hormis l'abbaye et la salle Dalban) est accordée à un candidat déclaré ou un parti politique, dans le cadre des élections générales pour une réunion publique électorale dans les 6 mois précédant les élections ou pour les primaires d'une élection, sans limite de nombre en fonction des disponibilités des salles.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET

